



**Qui mieux qu'un créateur de
droits pour vous défendre.**

L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO

Communiqué de presse

Assurance chômage : Le gouvernement piétine le droit des cadres à une juste protection

Fidèle au dogme de la dé-protection et de l'injustice sociale, le gouvernement a fait le choix de durcir les conditions d'accès aux allocations chômage de l'ensemble des salariés. C'est ainsi que le premier ministre Édouard Philippe et la ministre du Travail Muriel Pénicaud ont exposé ce mardi matin les principales mesures de la nouvelle réforme de l'assurance-chômage. Et les cadres ne sont pas en reste. Au chômage, ils verront leur indemnisation réduite de 30% à partir du septième mois dès lors que leur salaire est supérieur à 4 500 euros bruts.

Une réforme qui passe sous silence le fait que les cotisations des cadres participent à plus de 40% des ressources du régime, de l'assurance-chômage contre moins de 15% de consommation de ces mêmes ressources. Les cadres sont moins de 7% à être indemnisés par l'assurance-chômage et à peine 0,05% à percevoir l'allocation maximale de 6 615€ net par mois. Le dé plafonnement des cotisations, solution défendue par FO, apporterait pourtant à elle seule plus de 700 millions d'euros de ressources au régime.

Par ailleurs la baisse de la couverture chômage des cadres jouera contre la prise de risque en matière de mobilité professionnelle et contrariera les choix d'évolution de carrière de ces salariés. Plus encore elle risque fort de conduire de nombreux cadres à revoir leurs prétentions salariales à la baisse, contraints de devoir accepter dans les 6 mois une offre emploi sous peine d'un abattement de leurs indemnités.

Le gouvernement vise ici moins l'efficacité économique et la justice sociale que l'affaiblissement du système de protection sociale collective. Cette réforme conduit à promouvoir une protection collective basée sur une logique assistancielle par l'individualisation des risques au détriment d'une logique assurancielle fondée sur la solidarité et la mutualisation de ces mêmes risques. En d'autres termes, à jouer l'individualisation des risques contre la protection collective et la solidarité. Le même scénario se joue avec la réforme des retraites à venir.

Cette réforme est un profond mépris que le gouvernement affiche à l'endroit de tous les salariés injustement présentés comme profitant d'un système trop généreux au regard de leurs conditions sociales. Les cadres attendent d'être protégés, non pas que leurs droits soient minorés. Pour FO, les cadres sont des salariés à part entière et non entièrement à part. Ils ne peuvent faire l'objet de mesures discriminatoires. Nous étudions dès à présent les réponses syndicales et juridiques qui s'imposent face à ces mesures injustes..

Paris, le 18 juin 2019

Contact : Eric PERES - Secrétaire Général - 06 66 52 06 06